



**4 ANS D' ACTIONS ET  
D' ENGAGEMENTS**

**POUR TOUTES ET TOUS**

## LA CFDT A OBTENU

### PARCOURS PROFESSIONNEL CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS (PPCR)

- La revalorisation des indices de début et de fin de carrière ;
- La revalorisation plus forte des indices de recrutement, une reconnaissance de la montée en compétences avec une carrière garantie sur au moins deux grades pour tous ;
- L'accès à la catégorie A pour les agents de la filière sociale ;
- Un rééquilibrage des rémunérations entre l'indiciaire et l'indemnitaire par le transfert primes-points et un rendez-vous salarial tous les 3 ans.

Mais le protocole PPCR ne satisfait pas l'ensemble de nos revendications. La CFDT continue donc de revendiquer car la reconnaissance des qualifications est encore insuffisante, les problèmes d'attractivité sont loin d'être résolus, les engagements en matière d'égalité professionnelle sont encore faibles...

La CFDT continue de revendiquer l'ouverture d'un nouveau chantier portant davantage sur les conditions d'emploi des contractuels, leurs conditions d'accès à l'emploi titulaire et les modalités de recrutement des titulaires.



### PARCOURS PROFESSIONNELS DES CONTRACTUELS

L'accord Sauvadet, visant à sécuriser les parcours professionnels des contractuels, en vigueur depuis 2012 et a été prorogé jusqu'à 2018. Il assure un meilleur encadrement législatif et réglementaire du recours au contractuel ainsi que l'amélioration des conditions d'emploi et de rémunérations des contractuels.

Le bilan encore provisoire montre que au niveau national près de 60 000 agents contractuels ont pu devenir titulaires. La Ville de Paris a vraiment joué le jeu puisque 1027 postes ont bénéficiés d'une titularisation entre 2013 et 2016 et 248 nouveaux postes en 2017 et 2018 (176 en catégorie C, 18 en B et 54 en A).

**CFDT UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ !**  
*POUR UN SYNDICALISME QUI S'ENGAGE DANS L'ACTION,  
JUSQU'AU 6 DECEMBRE VOTEZ CFDT*



### TÉLÉTRAVAIL C'EST PARTI !

Les modalités d'accès au télétravail évoluent avec la Loi travail. L'article L1222-9 du code du travail assouplit les conditions de mise en œuvre du télétravail et donne de nouvelles garanties aux télétravailleurs.

Pour la **CFDT** il s'agit bien d'une révolution dans l'approche du télétravail, car cette mesure devrait enfin faire décoller les demandes et les accords pour exercer le télétravail. Ainsi, à la Ville de Paris 74.4% de ceux qui télé travaillent le font une journée par semaine, plus de 60% d'entre eux estiment que cela réduit le stress et la fatigue et ne constatent aucun inconvénient à cette nouvelle forme de travail.

### COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ (CPA)

La **CFDT** a pesé pour l'ouverture du CPA à l'ensemble des agents publics. Ce compte comporte deux volets pour les fonctionnaires et contractuels de droit public: Le compte personnel de formation et le compte d'engagement citoyen. La **CFDT** continue de revendiquer que le CPA s'enrichisse du compte pénibilité pour les agents publics.

De plus, la **CFDT** a obtenu que la transférabilité du Compte épargne temps (CET) commence à s'organiser entre les trois Fonctions publiques.

### PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

La **CFDT** a obtenu que soit enfin prévue pour la fonction publique l'ouverture de concertations sur la participation financière des employeurs à la complémentaire santé et prévoyance, après une phase de bilan qui est en cours.



### RÉMUNÉRATION ET GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT (GIPA)

La **CFDT** s'est mobilisée pour inscrire le principe du rendez-vous salarial et a revendiqué une hausse de la valeur du point d'indice, ainsi que des gains de point d'indices. La **CFDT** a obtenu la reconduction de la GIPA (pour les titulaires et les contractuels) mécanisme annuel de maintien du pouvoir d'achat pour les carrières bloquées en sommet de grade.

**Pour les élections du 6 décembre 2018  
VOTEZ CFDT**

**Par correspondance  
dès réception du matériel électoral  
et au plus tard le 3 décembre**

**Ou en déposant votre vote le 6 décembre jusqu'à 16h00  
en mairie d'arrondissement**